

Bilan annuel : gestion de la zone d'AOT de l'Escalet (AOT)

→ Issue d'un contrat Natura 2000 sur la partie 3 caps (2011) : nettoyage et remise en conformité de la zone d'AOT individuelle de l'Escalet, tant d'un point de vue écologique, que d'un point de vue administratif et fiscal.

→ DDTM et animateur ont progressivement remis la zone en conformité :

- Attribution de coordonnées GPS pour chaque usager
- Définition d'un zonage par taille de bateau
- Contrôles inopinés entre 2013 et 2015



→ Le contrat s'est achevé fin 2015. La gestion individuelle de la zone d'AOT montre certaines limites :

- Les usagers continuent de solliciter l'Observatoire marin pour la gestion courante de leur mouillage (usagers ayant perdu les coordonnées GPS, conflits de propriété de corps mort, personnes non identifiées qui s'approprient une bouée, lignes de mouillage mal dimensionnées générant des problèmes d'évitage, etc.)
- La DDTM doit gérer des demandes importantes sur ce secteur, or le nombre de places est limité à 90 usagers et l'occupation de l'espace est déjà suffisamment importante (pas de rotation possible entre juillet et août)
- Les embarcations sont plus grandes d'année en année

→ Les modalités de gestion de la zone d'AOT de l'Escalet doivent être redéfinies



La Croix Valmer, 3 février 2017

Zoom sur : Enquête sur la pêche amateur embarquée

→ échantillons de 118 enquêtes entre le 12 juillet et le 24 septembre

→ Profil moyen :

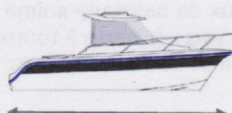
Catégories socioprofessionnelles



■ Actifs ■ Retraités

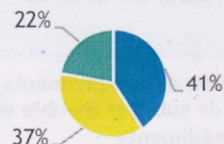


Âge moyen
58 ans



Bateau moyen
5,8 m

Période de pêche



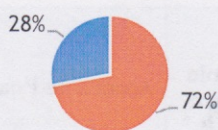
■ Toute l'année ■ Eté seulement ■ Variable

→ Pratique de pêche

- 2,3 pêcheurs à bord et 3,4 cannes
- 85% des bateaux pratiquent sur des < 40 m, mais quelques bateaux pêchent > 300 m
- 65 % pêchent à la dérive

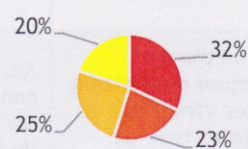
→ Prélèvements

Espèces ciblées



■ Démersales ■ Pélagiques

Volumes par sortie



■ >1,5 kg ■ 1-1,5 kg ■ 500g - 1 kg ■ 0-500 g



La Croix Valmer, 3 février 2017